

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 avril 2023,

OBJET : Avenant n°1 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à l'association Musicole dans la Maison des Associations d'Hauteville

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt avril deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DRHOVIN Jacques pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS
ZANI Sonia pouvoir à pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

BROCHET Olivier

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 21 présents et 7 pouvoirs - 28 votants

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-02-13 du 22 février 2023 actant le renouvellement des conventions de mise à disposition de la Maison des Associations d'Hauteville aux associations (Batterie Fanfare, Amis des Champignons, Sou des Ecoles Hauteville et Musicole) pour leurs activités.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'association « Musicole » occupe une pièce supplémentaire de 15 m² pour leurs cours. Il est nécessaire de modifier les articles 1 et 2 de la convention comme suit :

Article 1 : Valeur locative

La Commune de Plateau d'Hauteville, décide de soutenir l'association « Musicole », en mettant gratuitement à sa disposition les locaux ci-après désignés, qui lui appartiennent, pour une valeur locative de 4 473 euros.

Article 2 : Désignation du bien mis à disposition

2.2 Description du bien :

- une salle de répétition : 36 m²,
- un local de stockage : 13 m²,
- un bureau : 7 m²
- une salle de cours : 15 m²

Surface totale : 71 m²

Nombre de clés : 1

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux à l'association Musicole dans la Maison des Associations d'Hauteville comme suit :

Article 1 :

La valeur locative indicative 2023 est de 4 473 € pour Musicole, à titre de valorisation comptable, (environ 63 €/m²).

Article 2 :

2.2 Description du bien :

- une salle de répétition : 36 m²,
- un local de stockage : 13 m²,
- un bureau : 7 m²
- une salle de cours : 15 m²

Surface totale : 71 m²

Nombre de clés : 1

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

